

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de séance
26 mai 2008

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 26 mai 2008 à 21 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du PV du 14 avril 2008,
- Enfance-Jeunesse : Adoption des conventions de service CAF sur les accueils de loisirs
- Finances : Délibération budgétaire modificative n°1 : changement d'imputation budgétaire
- Finances : Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2008
- Finances : Affectation d'une subvention sénatoriale de 15000 € du fonds de réserve parlementaire 2008 (Mme Procaccia / M. Cambon)
- Finances : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2008 (M. Gonzales)
- Point sur les travaux intercommunaux
- Questions diverses et informations sur les dossiers en cours.

Présents : Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire

Mmes et MM. DEL SOCORRO, GSTALDER, JEANNOLLE, LANÇON, LANDETE, TASTET et TESQUET, Adjoints ;

Mmes et MM. AMAND, BRY-SALIOU, CHAMBREUIL, COULON, DIAZ, FLAMAND, GARNIER, GUALLARANO, LACOMBE, MALONEY, NAHON, POUGET, ROGER, THIRROUEZ et VILAS, Conseillers ;

Absents représentés : Mme BARBEL par Mme TASTET, Mme GARCIA par Mme COULON, M. REBEQUET par Mme DEL SOCORRO

Absents excusés : Mme MAYER-BLIMONT

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Thierry CHAMBREUIL a été élu secrétaire de séance. Aude GERARD, Directrice Générale des Services, lui est adjoint à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du 14 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

Enfance-Jeunesse : Adoption des conventions de service CAF sur les accueils de loisirs

La convention d'objectif relative à la prestation de service des accueils de loisirs contractée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (CAF) avec la ville de Santeny fixe les conditions et les modalités du partenariat entre nos deux organismes, en particulier sur le plan financier.

Elle concerne les accueils de loisirs enfants et jeunes pour les enfants âgés de 3 à 17 ans pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010. Le montant de la participation financière est inchangé, 30% du prix plafond horaire par enfant. La seule évolution concerne en fait une harmonisation de forme pour ce qui est de la rédaction de la convention, selon un modèle national de la CNAF.

- Vu la proposition d'une nouvelle convention de prestation de service par la Caisse d'allocations du Val de Marne pour la période 2008-2010,
- Considérant que cette dernière n'apporte pas de modifications au partenariat enclenché entre la commune et la C.A.F,
- Considérant que le versement de cette prestation permet de soutenir le fonctionnement des structures concernées : CLSH maternel – primaire, accueil périscolaire et CLSH ados,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise le Maire à signer les conventions de prestation de service n° 200100411 et n° 200600149 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, ci-jointes à la présente délibération.

Finances : Délibération budgétaire modificative n°1 : changement d'imputation budgétaire

Lors de l'adoption du Budget Primitif 2008, 2 écritures ont été prévues sur une imputation budgétaire inappropriée. Il est donc proposé de modifier ces 2 imputations budgétaires.

- Vu le vote du Budget Primitif 2008 en date du 28 janvier 2008,
- Considérant qu'un changement d'imputation budgétaire doit être fait pour 2 écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : décide les modifications budgétaires suivantes en section d'investissement du Budget Communal 2008 :

| Désignation (Article – Fonction) | DEPENSES D'INVESTISSEMENT | |
|--|---------------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Article 21318 - opération 13 - fonction 3 : autres bâtiments | - 20 000 € | |
| Article 2031 - opération 13 - fonction 3 : études | | + 20 000 € |
| Article 21318 - opération 16 - fonction 4 : autres bâtiments | - 30 000 € | |
| Article 2031 - opération 16 - fonction 4 : études | | + 30 000 € |
| Total : | - 50 000 € | + 50 000 € |
| Total général : | 0 € | |

Finances : Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2008

La commune de Santeny répond pour 2008 aux conditions d'éligibilité à la DGE. Une subvention de 18 059 € est donc susceptible de nous être allouée, si nous en faisons la demande. M. le Maire propose d'adopter le projet d'éclairage des cheminements piétons vers les écoles maternelle et élémentaire, et de soumettre ce projet à la demande de DGE.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2334-32 à L 2334-39, L 2522-1 et R 2334-19 à R 2334-31,
- Considérant la Commune de Santeny répond pour 2008 aux conditions d'éligibilité à la Dotation Globale d'Équipement,
- Considérant le projet d'éclairage des cheminements piétons en direction des écoles,
- Considérant que ce projet s'élève à un montant prévisionnel de 73 000€ TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : adopte le projet d'éclairage des cheminements piétons en direction de l'école pour un montant prévisionnel de 73 000 €,

Article 2 : sollicite une Dotation Globale d'Équipement de 18 059 € sur ce projet,

Article 3 : s'engage à inscrire ce montant en section d'investissement lors du vote du budget supplémentaire 2008, et prévoit le financement ainsi :

| | |
|-------------------|-----------------|
| Autofinancement : | 54 941 € |
| DGE 2008 : | 18 059 € |
| Total : | 73 000 € |

Finances : Affectation d'une subvention sénatoriale de 15000 € du fonds de réserve parlementaire 2008 (Mme Procaccia / M. Cambon)

Les sénateurs Catherine Procaccia et Christian Cambon nous proposent une subvention de 15 000 € au titre de leur réserve parlementaire. Cette subvention doit être affectée à un projet. Le Maire propose d'affecter cette subvention au projet d'installation de panneaux lumineux d'information.

M. Gstalder précise que le projet comprend l'installation de 3 panneaux d'information lumineux, qui seraient installés l'un près de la mairie, l'autre près de l'école et le dernier près de Gondy (les emplacements définitifs ne sont pas encore fixés).

- Considérant la subvention sénatoriale de 15 000 € allouée à la commune par Mme Procaccia et M. Cambon, sénateurs du Val de Marne,
- Considérant le projet d'installation de panneaux lumineux d'information sur le territoire communal,
- Considérant que ce projet s'élève à un montant prévisionnel de 45 000 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : affecte la subvention sénatoriale de Mme Procaccia et M. Cambon au projet d'installation de panneaux lumineux d'information sur le territoire communal.

Article 2 : s'engage à inscrire ce projet en section d'investissement du Budget Supplémentaire 2008, et autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

Finances : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2008 (M. Gonzales)

Le député Didier Gonzales nous propose une subvention au titre de sa réserve parlementaire. Cette subvention doit être affectée à un projet. Le Maire propose de solliciter cette subvention pour le projet d'adaptation des locaux au handicap, à savoir la création de toilettes accessibles aux handicapés à l'école élémentaire et au centre de loisirs (espace Montanglos).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la possibilité de M. Didier Gonzales, député du Val de Marne, de verser à la commune de Santeny une subvention issue de la réserve parlementaire,
- Considérant le projet d'adaptation des locaux au handicap, avec la création de toilettes pour handicapés à l'école élémentaire et au centre de loisirs (espace Montanglos),
- Considérant que ce projet s'élève à un montant prévisionnel de 45 000 € TTC,
- Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : adopte le projet d'adaptation des locaux au handicap, avec la création de toilettes pour handicapés à l'école élémentaire et au centre de loisirs (espace Montanglos), pour un montant prévisionnel de 45 000 € et sollicite une subvention parlementaire auprès de M. Didier Gonzales pour ce projet.

Article 2 : autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

Marchés publics : Autorisation de lancer un appel d'offres :

Le Maire propose de lancer l'appel d'offres pour la rénovation de la voirie, de l'éclairage public et des plantations. M. Landete précise que ce projet a déjà été présenté aux riverains avant le commencement des travaux du SIARV sur le réseau d'assainissement, mais qu'une nouvelle réunion publique de quartier serait peut-être nécessaire.

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-21,
- Vu le code des marchés publics,
- Considérant le projet de rénovation des rues du Rocher et Couperin, comprenant la voirie, l'éclairage public et les plantations, pour un montant prévisionnel de 450 000 €,
- Considérant qu'il y a lieu de mettre en concurrence les entreprises afin d'assurer la rénovation des rues du Rocher et Couperin, par le biais d'un appel d'offres ouvert,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la rénovation des rues du Rocher et Couperin.

Information sur les travaux intercommunaux :

- Prochain conseil communautaire : Il aura lieu jeudi 29 mai à 20H30. Les suppléants, même sans pouvoir d'un titulaire, sont invités à assister au conseil.

- Espace Emploi : Les chiffres montrent une baisse sensible du nombre de demandeurs d'emploi, qui s'élève à 112 personnes fin avril, dont 16 santenois.

Informations sur les dossiers en cours et questions diverses :

Travaux : Pierre Landete propose de lancer rapidement 2 petits chantiers d'entretien de voirie : l'installation de chicanes expérimentales Rue du Réveillon, et la mise en place de bordures et de grilles d'évacuation aux Gravieres pour prévenir les inondations liées au ruissellement des eaux pluviales.

- Trait d'Union 94 : Françoise BRY-SALIOU informe le conseil municipal de la démission du bureau de l'association TU 94. Un appel à candidature est lancé pour constituer un nouveau bureau.
- Extension réseau électrique : Une réunion en Préfecture, à laquelle ont participé Jean-Claude Gstalder et Shaun Maloney, a informé de la mise en place dès le 28 juin 2008 d'un financement partiel par les communes de l'extension des réseaux électriques. Les conditions restant à ce jour assez floues, une réunion en mairie devrait avoir lieu prochainement avec ERDF (Electricité Réseau Distribution France) sur ce sujet.
- Conservatoire de danse : Françoise BRY-SALIOU rappelle aux élus qu'une représentation de danse aura lieu samedi 31 mai salle Montanglos, et que la recette du spectacle sera reversée à une association humanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire,
Jean-Claude GENDRONNEAU

Le Secrétaire de Séance,
Thierry CHAMBREUIL,

Les Conseillers,